

Solis

L&M DHERBEY et Associés

Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2010

ASSOCIATION NANTES INITIATIVE

8 rue Bisson
44100 NANTES

*Expertise Comptable - Audit - Commissariat aux Comptes
Expertise Judiciaire - Gestion sociale - Conseil*

Compétences



Rigueur



Performances



Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2010

ASSOCIATION NANTES INITIATIVE

**8 rue Bisson
44100 NANTES**

Bernard BLANCHARD

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Parc du Perray - 4 rue de la Rainière - BP 63907

44339 NANTES Cedex 3

Tél : 02.51.13.22.13 - Fax : 02.51.13.22.19

NANTES INITIATIVE
Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes annuels

Sommaire

Rapport de Commissaire aux Comptes Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010	2
Comptes annuels au 31 décembre 2010	4
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	8

NANTES INITIATIVE
Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de NANTES INITIATIVE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthode de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Prêts et provisions » de l'annexe concernant le changement de méthode de constitution des provisions sur les prêts :

« L'application de la norme France INITIATIVE a entraîné la reprise de la provision systématique de 10% du solde de prêt net de couverture de garantie, applicable à tous les prêts. En effet, les risques identifiés sur les prêts d'honneur doivent être évalués de manière individuelles, ce qui exclut toute évaluation forfaitaire ou statistique ».

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Votre Association perçoit des subventions de fonctionnement et des subventions pour les opérations de prêts aux créateurs et repreneurs d'entreprise. Je me suis assuré que leur comptabilisation avait été effectuée selon les normes et règles comptables applicables et qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet.

Une provision pour dépréciation des prêts octroyés aux créateurs et repreneurs d'entreprise est comptabilisée chaque exercice. Je me suis assuré que les risques de non recouvrement des prêts étaient suffisamment provisionnés.

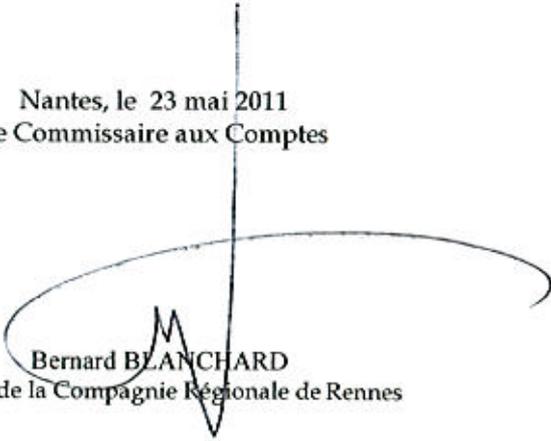
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Nantes, le 23 mai 2011
Le Commissaire aux Comptes



Bernard BLANCHARD
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2010			31/12/2009
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	22 978	17 768	5 210	10 928
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	6 475	3 859	2 616	2 747	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	1 759 748	158 674	1 601 074	1 493 162	
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	1 789 200	180 300	1 608 900	1 506 837
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	410 109		410 109	211 609
Valeurs mobilières de placement	644 093		644 093	592 810	
Disponibilités	123 698		123 698	264 197	
Charges constatées d'avance	17 177		17 177	5 316	
	TOTAL (II)	1 195 077		1 195 077	1 073 932
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF	2 984 277	180 300	2 803 977	2 580 769

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2010	31/12/2009
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	1 590 458	1 408 356
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(122 796)	(92 015)
	Résultat de l'exercice	10 615	(60 250)
	Total des fonds propres	1 478 277	1 256 091
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports	1 240 308	1 177 777
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	5 694	11 066	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	1 246 002	1 188 843	
Total des fonds associatifs	2 724 279	2 444 934	
Provisions			
Provisions pour risques		66 187	
Provisions pour charges			
Total des provisions		66 187	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		3 466
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 297	19 493
	Dettes fiscales et sociales	46 435	45 273
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 266	1 266	
Produits constatés d'avance	2 700	150	
Total des dettes	79 698	69 648	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	2 803 977	2 580 769	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	10 615,14	(60 249,91)	
(1) Dont à moins d'un an	79 698	69 648	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		3 466	

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2010	31/12/2009
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	5 795	9 150
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	300 848	281 002
	Dons		
	Cotisations	60 045	43 305
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	6	3
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	22 783	15 369
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	389 476	348 828
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		146 557	118 761
Impôts, taxes et versements assimilés		10 720	9 820
Rémunération du personnel		161 969	153 339
Charges sociales		65 504	62 296
Subventions accordées par l'association			
Dotation aux amortissements et dépréciations		4 069	2 450
Dotation aux provisions			
Autres charges		6	14
Total des charges d'exploitation		388 825	346 681
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		651	2 147
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	149 865	63 259
	Intérêts et produits financiers	92 885	2 579
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	77 467	47 352
	Intérêts et charges financières	154 223	45 376
Charges financières	2 - RESULTAT FINANCIER	11 060	(26 891)
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	11 712	(24 744)
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits exceptionnels	5 372	7 371
	Charges exceptionnelles	6 469	42 877
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 097)	(35 506)
Impôts sur les sociétés (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		637 598	422 037
TOTAL DES CHARGES		626 983	482 287
EXCEDENT ou DEFICIT		10 615	(60 250)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	555 000	600 000
	Bénévolat	555 000	600 000
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES	555 000	600 000
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole	555 000	600 000

ANNEXE COMPTABLE

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en dettes et créances et par application du plan comptable des associations (règlements 99-01 à 99-09 du comité de la réglementation comptable - CRC).

Par décision du Bureau du 10 décembre 2010, l'association Nantes Initiative a adopté, pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2010, la norme de présentation définie par le réseau France Initiative.

L'application de cette nouvelle norme a un impact sur :

- la comptabilisation du résultat, applicable à compter de l'exercice 2010
- le calcul des provisions sur prêts
- la comptabilisation des pertes sur prêts.
- la détermination de la part de la subvention Nacre a rattaché à l'exercice

Une information complémentaire sera donnée au lecteur dans les paragraphes consacrés aux points ci-dessus.

Activité de l'association

L'association est légalement habilitée à apporter une assistance au créateurs d'entreprise (ou dirigeants d'entreprises créées de moins de trois ans d'ancienneté) sous la forme de :

- Aide à la formulation des projets,
- Financement par des prêts d'honneur à taux zéro au profit des créateurs et repreneurs d'entreprise en tant que personnes physiques,
- Parrainage par des chefs d'entreprises membres de l'association.

Elle est adhérente à France Initiative, réseau des plateformes France Initiative.

Résultat de l'exercice

Le résultat global de l'exercice 2010 se solde par un bénéfice de **10.615 €** , se décomposant en :

- Résultat de fonctionnement	696,61 €
- Résultat sur prêts d'honneur	9.918,53 €

Le résultat exceptionnel comprend des opérations se rapportant à l'exercice 2005 (rappel de cotisations de garantie OSEO) ainsi que la dotation d'amortissement et la reprise de subvention pour les investissements subventionnés.

Norme France Initiative

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrés dans les comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Les pertes et provisions constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle pour les imputer sur les comptes d'apports pour un montant équivalent, par principe d'imputation des dépréciations de l'actif immobilisé sur les apports qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif dans le bilan passif.

Les pertes et provisions sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles.

Nomenclature comptable proposée sur les comptes de passif:

- *compte 102941 : Provisions / apports sans droit de reprise*
- *compte 102942 : Pertes / apports sans droit de reprise*
- *compte 103941 : Provisions / apports avec droit de reprise*
- *compte 103942 : Pertes / apports avec droit de reprise*

Par application de la norme France Initiative, l'affectation du résultat de l'exercice 2009 aurait été la suivante:

Resultat comptable 2009	-60.250,00
Résultat d'exploitation	-30.780,45
Pertes / apports sans droit de reprise	-26.578,17
Pertes / apports avec droit de reprise	-18.797,94
Provisions / apports sans droit de reprise	9.316,96
Provisions / apports avec droit de reprise	6.589,60

Fonds associatifs

Les apports avec droit de reprise s'élèvent à.....	1.460.581 €
auxquels sont déduites les pertes cumulées sur prêts de	- 220.274 €
Les apports sans droit de reprise s'élèvent.....	1.594.458 €

TOTAL DES APPORTS	2.834.765 €

Ces apports (publics ou privés) sont destinés exclusivement aux prêts d'honneur à consentir en faveur des dirigeants d'entreprises nouvellement créées (moins de trois ans d'ancienneté) ou en cours de reprise.

Subventions à recevoir

Subvention Nacre

Norme France Initiative

Le montant de cette subvention est incertain puisque dépendant du nombre de dossiers traités. Il apparaît plus simple de ne pas enregistrer comptablement l'engagement de la convention et d'évaluer précisément l'état d'avancement des phases de manière à déterminer la part de financement qui peut être rattachée à l'exercice. Cette évaluation prend en compte les phases terminées et les actions en cours.

Pour déterminer le montant de la subvention Nacre imputable à l'exercice nous avons retenu les éléments suivants :

- sur la phase 2, 77 actions (Nacre 2010) sont en cours. Chaque action entraîne le versement d'une subvention de 450 €.
- sur la phase 3, 59 actions sont en cours de phase 1 entraînant le versement d'une subvention de 700 € (phase 2 : 450 € et phase 3.1: 250 €)

Du montant obtenu a été déduit le montant de l'acompte 25.137,50 € reçu en début d'année.

A ce titre le montant à recevoir s'élève à 50.812,5 €, au titre de la subvention Nacre 2010.

Par application de la norme France Initiative, le montant de la subvention Nacre 2009 aurait été de 9100 €, se décomposant en 26 actions en cours de phase 3.2 donnant droit chacune à une subvention de 350 €.

D'autres subventions d'exploitation restent à encaisser pour un montant de 44.525 €.

Des fonds associatifs attribués au titre de l'exercice sont également à recevoir pour un montant de 287.000 €.

Subventions d'investissement

La création du site internet mis en place sur l'exercice 2008 a été financée par l'attribution de subventions d'investissement pour un montant global de 14.435 €.

L'acquisition d'un panneau de communication d'un montant de 1.842 € a été financé par l'attribution d'une subvention d'un montant identique.

Ces subventions sont reprises en résultat selon la durée de 3 ans d'amortissement de l'immobilisation.

Prêts

Les prêts d'honneur attribués aux dirigeants créateurs d'entreprises sont consentis moyennant des durées s'échelonnant entre deux et cinq ans.

La répartition des échéances est la suivante :
(estimation d'après les remboursements prévisibles)

Echéances à moins d'un an	765.301 €
Echéances comprises entre un et cinq ans.....	994.447 €

Capital restant dû sur prêts accordés.	1.759.748 €

Prêts et provisions

L'application de la norme France Initiative a entraîné la reprise de la provision systématique de 10% du solde de prêt net de couverture garantie, applicable à tous les prêts. En effet, *les risques identifiés sur les prêts d'honneur doivent être évalués de manière individuelle, ce qui exclut toute évaluation forfaitaire ou statistique.*

Cette provision a été intégralement reprise pour un montant net de 66.187 €.

En cas de risque particulier sur un prêt, une provision pour dépréciation est constituée, évaluée en fonction des difficultés de recouvrement.

La norme France Initiative, à l'image de la précédente méthode, base l'estimation de la provision pour risque de non recouvrement sur les incidents de remboursements constatés.

L'échelle est la suivante, à titre de comparaison, les anciens taux sont indiqués entre parenthèses :

- Cessation d'activité ou liquidation en cours : 100 % du solde (100 %)
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde (100 %)
- Au delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde (90 %)
- Au delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde (40 %)

L'estimation de la provision est effectuée sur la base du solde de prêt net de couverture de garantie.

Il a été constitué au titre de cet exercice une dotation de **77.467 €** et une reprise de **83.678 €**. Le montant de la provision s'élève à **158.674 €** représentant 9 % de l'en-cours des prêts.

Il a été constaté un montant de **63.176 €** en prêts irrécouvrables sur l'exercice, se décomposant en **154.223 €** de perte sur prêt et **91.047 €** de remboursement, au titre de la garantie OSEO.

Par application de la norme France Initiative, il aurait été constitué une dotation de 69.412 € et une reprise de 51.103 €, au titre de l'exercice 2009. Le montant de la provision aurait été de 189.846 €.

Pour mémoire, il a été constitué une dotation de 47.352 € et une reprise de 54.004 € pour un montant total de provision de 164.885 €, au titre du précédent exercice.

Il a été constaté, sur l'exercice 2009, un montant de 45.376 € en prêt irrécouvrable, se décomposant en 119.386 € de perte sur prêt et 74.010 € de remboursement, au titre de la garantie OSEO.

Contributions en nature

Contribution des bénévoles

Les chefs d'entreprises et/ou cadres dirigeants, banquiers, Experts-Comptables, consultants, Avocats, retraités...etc. interviennent à 3 niveaux :

1 - Etude des dossiers et comités d'agrément : 82 comités avec une moyenne de 10 participants par comité, travail de 5 heures (amont et aval) :	4100 h
2 – Accompagnement ante-crédation	500 h
3 – Accompagnement post-crédation (suivi et parrainage) : moyenne de 8 heures par créateur. 350 créateurs concernés	2800 h

Total bénévolat (taux horaire de 75 €) : 7 400 heures par 75 € = 555 000 €

Engagements donnés

Les comités d'agrément ont donné 126 réponses positives à des demandes de prêts d'honneur en faveur des créateurs et repreneurs d'entreprises.

1.123.950 € de prêt d'honneur ont été engagés en 2010.

Au 31 décembre, 23 prêts d'honneur restaient à débloquent pour un montant de 228.000 € (engagements non décaissés).

128 prêts d'honneur ont été décaissés en 2010 pour un montant total de 988.337 €.

Engagements reçus

Un certain nombre de partenaires de l'association se sont engagés formellement à poursuivre le financement de la plate-forme sur l'année 2011. Il s'agit de :

Abondement du fonds de prêt d'honneur

CREDIT MUTUEL	20 000 €
CONSEIL REGIONAL	150 000 €
BANQUE POPULAIRE	20 000 €
CREDIT AGRICOLE	20 000 €
CIO	20 000 €

Subventions des Collectivités Territoriales

L'octroi de subventions par les collectivités territoriales aux organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprises doit respecter les dispositions de l'article L 1511-7 du CGI et du décret n°2004-982 du 13 septembre 2004. Les conditions suivantes doivent être respectées lors de chaque demande de subventions :

1. le montant des subventions versées par une seule collectivité locale ne peut excéder 50 % des recettes annuelles perçues par l'association,
2. les aides publiques ne peuvent excéder 80% du montant total des recettes.

La situation s'apprécie année par année et les recettes s'entendent de tous produits constatés tant en fonctionnement qu'en fonds de prêt, bénévolat et remboursement des prêts par emprunteurs compris.

Ainsi pour l'année 2009 la situation de l'Association est la suivante :

Produits	385.476 €
Produits financiers	1.142 €
Bénévolat	682.200 €

Remboursement des prêts consentis	745.676€

Total des produits :	1.814.494 €

Le montant total des apports des collectivités, soit 410.000 €, représente 23 %, se décomposant en :

Nantes métropole	205.500 €	soit 11 %
Conseil général	14.500 €	soit 1 %
Conseil régional	150.000 €	soit 8 %
Communauté communes	40.000 €	soit 2 %

SOFIDEX ATOUT CONSEIL	NANTES INITIATIVE	
-----------------------	-------------------	--

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

1

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194) A	Utilisation en cours de l'exercice (compte 7894) B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources (compte 6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Subventions					0
TOTAL	0	0	0	0	0

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				0
Fonds statutaires				0
Apports sans droit de reprise	1 408 356	182 102		1 590 458
Provisions sur apports sans droit de reprise				0
Pertes sur apports sans droit de reprise				0
Réserves statutaires ou contractuelles				0
Report à nouveau	-92 015		30 780	-122 795
Fonds associatifs avec droit de reprise				0
Apports avec droit de reprise	1 177 777	92 000	29 470	1 240 307
Provisions sur apports avec droit de reprise				0
Pertes sur apports avec droit de reprise				0
Ecart de réévaluation				0
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme	11 066		5 372	5 694
Provisions réglementées				0
Droit de propriétaires (commodat)				0
Résultat comptable de l'exercice	-60 250	10 615	-60 250	10 615
TOTAL	2 444 934	284 717	5 372	2 724 279

TABLEAU DE VARIATION DES PRETS

	Prêts Début exercice	Prêts accordés	Rembt exercice	Pertes sur prêts	Prêts Fin exercice
TOTAL	1 658 047	1 001 600	745 676	154 223	1 759 748

NANTES INITIATIVE
Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées

NANTES INITIATIVE
Exercice clos le 31 décembre 2010

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de l'Association NANTES INITIATIVE, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L612-5 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions conclues avec votre société.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 – CONVENTION DE MECENAT

Avec la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, membre du Conseil d'Administration.

La convention a pour objet l'apport d'une contribution financière à l'organisme en vue de la réalisation du projet de développement du fonds de prêt d'honneur.

L'apport financier se fera sous la forme :

- d'un versement de 2 000 euros, sans droit de reprise, au fonds de prêt de Nantes Initiative,
- d'une subvention de fonctionnement de 24 000 euros.

La convention s'achèvera le 31/12/2011.

2 – CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT

Avec NANTES METROPOLE, membre du Conseil d'Administration.

La subvention de Nantes Métropole correspond à son concours à l'action de Nantes Initiative en matière de financement des petites entreprises en création ou en premier développement génératrices d'emplois et au service du développement de l'agglomération nantaise, et à l'apport de Nantes Métropole au renforcement du fonds de prêts d'honneur.

Ce soutien se manifeste par le versement d'une subvention d'un montant de 205 500 euros, répartie de la façon suivante :

- 180 500 euros au titre du fonctionnement,
- 25 000 euros au titre du renforcement du fonds de prêts d'honneur.

La convention est conclue pour une durée de trois années.

3 – CONVENTION DE PARTENARIAT

Avec le GROUPE MALAKOFF, membre du Conseil d'Administration.

La convention a pour objet d'éclairer les choix des entreprises notamment par la mise en œuvre d'actions d'information et de communication auprès des entrepreneurs sur la problématique des couvertures complémentaires.

Ce soutien se manifeste par le versement d'un budget de 8 000 euros.

La convention est conclue pour une année.

4 - CONTRAT D'APPORT AVEC DROIT DE REPRISE

Avec BNP PARIBAS, membre du Conseil d'administration.

La convention a pour objet de soutenir financièrement et opérationnellement NANTES INITIATIVES afin que l'association puisse réaliser des opérations de prêts d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'entreprise.

Ce soutien se manifeste par le versement d'une dotation annuelle de 6 000 euros, répartie de la façon suivante :

- 4 000 euros, avec droit de reprise, au titre du renforcement du fonds de prêt d'honneur,
- 2 000 euros au titre du fonctionnement.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

5 - CONTRAT D'APPORT AVEC DROIT DE REPRISE

Avec LA SOCIETE GENERALE, membre du Conseil d'administration.

La convention a pour objet de soutenir financièrement et opérationnellement NANTES INITIATIVES afin que l'association puisse réaliser des opérations de prêts d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'entreprise.

Ce soutien se manifeste par le versement d'une dotation annuelle de 9 000 euros, répartie de la façon suivante :

- 8 000 euros, avec droit de reprise, au titre du renforcement du fonds de prêt d'honneur,
- 1 000 euros au titre du fonctionnement.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

Nantes, le 23 mai 2011
Le Commissaire aux Comptes


Bernard BLANCHARD
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



SOLIS RENNES

Parc d'Affaires Edonia - Rue de la Terre Victoria
Bâtiment C - 35768 SAINT GREGOIRE Cedex
Tél. : 02 23 25 23 25 - Fax : 02 23 25 20 20
E-mail : info@solis.fr



SOLIS NANTES

Parc du Perray - 4 rue de la Rainière
BP 63907 - 44339 NANTES Cedex 3
Tél. : 02 51 13 22 13 - Fax : 02 51 13 22 19
E-mail : infontantes@solis.fr



www.solis.fr